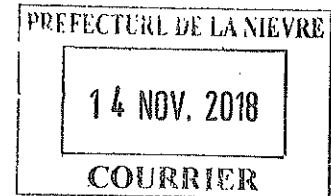


M et Mme B

58110 Mont et Marré

Tel :

Mail : orange.fr



Mont le 10 Novembre 2018

Madame le Préfet de la Nièvre

*SI DIP.M
UD Bazol
BDT
M. J. J.*

Objet : Projet d'un parc éolien sur la commune de Bazolles

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la copie du courrier qui a été remis au Commissaire Enquêteur de Bazolles le 7 Novembre 2018.

Nous avons découvert ce projet récemment et déplorons le manque total de communication de la part de la commune de Bazolles.

Comme vous pourrez le constater après la lecture de notre courrier, de nombreuses questions attendent une réponse de la part du commissaire Enquêteur

Nous n'adhérerons pas à ce projet d'éoliennes pour de nombreuses raisons :

- Rentabilité économique de ce projet.
- nuisances sonores ou infrasons
- perte de valeur des maisons voisines
- menace des pales pour les oiseaux protégés
- Atteinte aux paysages ou au cadre de monuments historiques
- Impact sur le tourisme, vecteur économique essentiel pour la Nièvre
- etc

Et il va de soit que nous nous opposerons à tout autre projet éolien dans la région car ces éoliennes cannibalisent l'espace rural, et si elles ne tournent réellement que 23 % du temps en moyenne, elles sont bien visibles 100 % de l'année.

Nous vous prions d'agréer Madame, l'assurance de notre considération distinguée.



M. et Mme -

1,111

58110 Mont et Marie

mail :

Dotange.fr

Mont le 25 Octobre 2018

Monsieur le Commissaire Enquê

objet : Projet Eoliennes sur la commune de Bazolles.

Suite à l'ouverture de l'enquête publique concernant le parc de 6 Eoliennes sur la commune de Bazolles, nous souhaiterions avoir des réponses aux questions suivantes :

1) Relevés de l'anémomètre de mesure du vent (et autres paramètres ?...) mis en place sur Bazolles.

En effet, la Nièvre n'est pas une région ventée. Les résultats économiques du parc de Clamecy montrent un déficit depuis 8 ans. Les relevés du mât de mesure doivent apporter des éléments économiques sur la rentabilité de ce parc Eolien.

A ce jour ~~L'ADEN~~ n'a pas eu ces informations la préfecture

- 2) Nous souhaiterions obtenir l'étude technico-économique qui fera ressortir les Kw h fournis par le parc éolien, les investissements initiaux et le coût de l'entretien.
- 3) Nous demandons également le rapport entre l'énergie produite et celle qui correspond à la puissance maximale affichée.
- 4) La société ~~Global~~ Win Power France sera-t-elle l'exploitante du site pendant toute la vie du parc éolien?
En cas de défaillance de la société, qui sera le repreneur et selon quelles conditions?
- 5) Dévaluation de la valeur immobilière des biens situés à proximité du parc éolien.
Quelles compensations envisagez-vous auprès des propriétaires concernés?
Des procès prouvent que l'implantation d'éoliennes déminuent de façon significative la valeur d'un bien immobilier situé à proximité d'éoliennes.
- 6) Pouvons nous avoir des précisions sur le raccordement électrique entre le poste éolien et le réseau National (aérien, enterré?)

7/ Nuisances sonores. Les éoliennes sont situées à 600 m d'une habitation, 800 m de l'école communale. Nous demandons que l'étude acoustique soit refaite en bande étroite, avec des résultats de décibels (WTS).

De plus, le rapport ne fait pas apparaître clairement le relevé des émissions sonores sur site avant la mise en place du parc éolien, avec des zones significatives.

8/ Nous demandons une clarification des responsabilités en cas de brouillage des signaux analogique de la télévision. Le projet a-t-il été envoyé à l'Agence Nationale des Fréquences?

9/ Aviation militaire.

Nous constatons des passages réguliers à très basse altitude d'avions militaires.

La mise en place des éoliennes ne va-t-elle pas provoquer des interférences avec les radars militaires et ainsi provoquer des accidents graves dans la région?

10/ Impact sur le réseau routier et sécurité des personnes.

Le réseau routier actuel est-il adapté aux passages répétés de nombreux poids lourds (Bibon, materiel etc...), en cas exceptionnels?
Qui prendra en charge la refecton des chaussées?

11) Nuisances visuelles.
Lumières éblouissantes. Effet stroboscopique...
Ces éléments et nuisances impactent la santé
des habitants de la région.

12) Impact sur le tourisme

a) Dans un rayon de 4 kms, il existe
plusieurs gîtes et chambres d'hôtes. La présence
d'éoliennes fera baisser la fréquentation de façon
évidente de ces sites. Les gîtes de France ont refusé
la classification d'hébergements à proximité des
Éoliennes.

b) Dégradation du site Canal du Nivernais
entre l'église de Chavanges et les Étangs de Baye,
sachant que le Canal du Nivernais est un des
principaux sites visités par les touristes dans la
région

13) Impact sur les animaux.

Des études ont démontré un impact sanitaire négatif
sur les bovins vivant à proximité d'éoliennes.
(Troubles du comportement...). Cette étude est également
inquiétante pour la santé des habitants.

Les oiseaux, une réserve dans les étangs de Baye
à 2 kms du parc éolien peut être impacté par le parc éolien.
La région est habitée par de nombreuses espèces

d'oiseaux protégés (la grue cendrée, le milan Royal...)
Ces oiseaux passent régulièrement au dessus du futur
parc éolien. Les pâtes représentent un réel danger
pour ces oiseaux.

A noter également la présence de nombreuses
chèvres-souris dans la région. Les éoliennes peuvent
entraîner la mort de celles-ci soit par collision des
pâtes, soit par barotraumatisme (la pression de l'air
induite par le mouvement des pâtes provoque une
implosion de leurs tissus internes).

- Un recensement de ces espèces a-t-il été réalisé?
- Des écouteurs d'ultra son à haute altitude ont-elles
été effectuées?
- La Ligue Protectrice des Oiseaux de la Nievre a-t-elle
été consultée?

En Conclusion :

Nous déploreons le manque total d'information sur ce
projet. Nous l'avons découvert par le biais d'un article
dans le journal du Centre alors que notre habitation est
située à moins de 4 km de l'éventuel futur site. A priori
aucune communication de la Mairie de Bazolles n'a été faite
auprès des villages aux alentours.

Nous émettons de nombreuses réserves sur la
pertinence de ce parc éolien, tant sur le bien fondé
technique et économique, sur les dégradations
de la qualité de vie des habitants et l'impact
négatif sur la faune locale et les espèces protégées

Nous ne sommes pas dans

une zone ventée, les relevés météorologiques de la Nièvre le prouvent. De ce fait, il est impossible de rentabiliser des investissements de Parcs Éoliens. Mesdames et Messieurs les décideurs, en assumerez-vous la responsabilité? ou ferez-vous appel une fois de plus aux contribuables pour faire face à cette situation économique catastrophique. En aucun cas, nous ne tolérerons de supporter des déficits aussi élevés que le parc éolien de Clamecy - Pilly.s. oisy et autres futurs sites.

Vos éoliennes ne fonctionnent pas avec du vent, mais avec des subventions. Arrêter ces subventions et l'engouement des communautés de communes, communes, propriétaires terriens et autres décideurs se traduira inévitablement.

Nous sommes également convaincus que les parcs éoliens sont un véritable cauchemar pour notre environnement et un réel problème écologique pour le recyclage des matériaux utilisés.

La Nièvre se retrouvera dans les prochaines décennies avec d'innombrables "objets à problème" sans solution, pesant de 200 à 300 tonnes chacun et qui foncheront le paysage de notre département. Merci pour le tourisme, vecteur économique essentiel pour notre région et ceci, pour une énergie qui ne représentera que 2% de notre production énergétique!

Ce courrier est à destination du Commissaire enquêteur du futur site de Bazolles afin que des éléments de réponses nous soient apportés.

Nous transmettrons également une copie de ce courrier à :

- Député de la Nièvre
- Madame le Prefet de la Nièvre
- le président de la Communauté de Communes du Baz
- Messieurs et Mesdames les Maires des Communes de Bazelles, Cressy la Ville, St Maurice, St Saulge, Acheu, Montapoz, Mont et Harri, Chabillon en Bazeis, Rouy
- Autres destinataires que nous jugerons utiles.

Mont

